

Procédure de mise en candidature du maître-instructeur

Document préparatoire à l'intention des candidats au titre de maître-instructeur SIR certifié par la FMCQ.

1.1 Introduction

1.2 Étapes à suivre pour devenir maître-instructeur

1.3 Profil du candidat maître-instructeur

- Exigences minimales requises
- Qualités d'un bon maître-instructeur

1.4 Maître-instructeur SIR

- Rôles
- Responsabilités

1.5 Description de la fin de semaine de certification des maîtres-instructeurs

1.6

- But
- Objectifs généraux
- Objectifs spécifiques

1.7 Curriculum vitae

Introduction

Mission de la Fondation des maladies du cœur du Québec

La Fondation des maladies du cœur du Québec, forte de l'engagement de ses donateurs, de ses bénévoles et de ses employés, a pour mission de contribuer à l'avancement de la recherche et de promouvoir la santé du cœur, afin de réduire les invalidités et les décès dus aux maladies cardiovasculaires et aux accidents vasculaires cérébraux.

La Fondation des maladies du cœur du Québec et la réanimation cardiorespiratoire (RCR)

Le rôle de la Fondation en matière de Soins d'urgence cardiaque est de déterminer les Lignes directrices régissant l'enseignement des programmes ainsi que le contenu minimal des cours; certifier les maîtres-instructeurs des programmes de Soins immédiats en réanimation (SIR), Défibrillation externe automatisée (DEA) et Soins avancés (SARC, SARN, SARP) et d'assurer la qualité de l'enseignement de la RCR au Québec.

Les Lignes directrices adoptées par la FMCQ sont en accord avec les Lignes directrices émises par la Fondation des maladies du cœur du Canada (FMCC) et de l'American Heart Association (AHA).

Les Soins d'urgence cardiovasculaire au Québec

Au Québec, la **Faculté** est le seul Comité accrédité, par la Fondation des maladies du cœur du Québec, à prendre des décisions officielles, concernant les Lignes directrices en matière de Soins immédiats et de Soins avancés en réanimation. La Faculté des SUC est aussi appelée à prendre position en ce qui concerne les actions à entreprendre dans les cas de non-respect, par les maîtres-instructeurs et les instructeurs, des procédures administratives, des politiques, des rôles et responsabilités.

La Faculté des SUC s'adjoint des membres directement impliqués dans l'enseignement de la RCR, mais aussi des membres reconnus pour leur neutralité afin d'assurer le caractère scientifique et l'objectivité qui découlent de son mandat, indépendamment des pressions externes qui peuvent l'affecter.

La Fondation des maladies du cœur du Québec «ne donne pas de cours RCR».

La formation en RCR au Québec est dispensée par les maîtres-instructeurs (MI) et les instructeurs (I) certifiés par la FMCQ. Les MI et les I «ne sont pas des employés de la FMCQ», ils sont des travailleurs indépendants.

Les formations RCR certifiées par la FMCQ sont les suivantes:

- Cardio-secours (A)
- Cardio-secours « plus » (B)
- Soins immédiats (C)
- Cardio-bébé/enfant (D)

La Fondation des maladies du cœur du Québec tient à vous rappeler qu'elle ne détermine pas le prix de la formation en RCR.



1.1 Étapes à suivre pour devenir maître-instructeur

1. Compléter le formulaire de curriculum vitae ci-joint et le retourner avec une lettre de présentation ainsi que tous les documents suivants :
 - Rapport d'évaluation d'enseignement sous surveillance faite par votre maître-instructeur lors de l'enseignement, par vous, d'un cours de « soins immédiats » ;
 - Lettre de recommandation d'un maître-instructeur SIR certifié de la FMCQ. Cette lettre de recommandation vient s'ajouter au rapport d'évaluation d'enseignement sous surveillance.
 - Une copie du formulaire de rapport de cours de Soins immédiats (C) donné sous la supervision du maître-instructeur.

Expédier les documents à la Fondation des maladies du cœur du Québec, département des Soins d'urgence cardiovasculaire (SUC) au plus tard le 1^{er} novembre de chaque année.

2. Une fois que nous aurons reçu votre curriculum vitae avec les pièces justificatives requises, nous communiquerons avec vous par retour du courrier afin de confirmer la réception des documents et vous aviser s'il manque des pièces justificatives.
3. Une fois votre dossier complet, il sera évalué par un comité de sélection composé de maîtres-instructeurs membres du groupe de travail (SIR), et également membres de la Faculté des SUC.
4. Suite à l'évaluation de votre dossier, nous communiquerons avec vous afin de vous informer de votre acceptation ou refus à votre demande de mise en candidature au titre de maître-instructeur SIR.
5. Si vous êtes accepté, nous vous informerons des dates de votre entrevue de sélection. Vous devrez alors confirmer votre participation en complétant le formulaire d'inscription à l'entrevue que nous vous aurons expédié et nous le retourner avec votre paiement de 75 \$, pour les frais de l'entrevue et d'évaluation de vos techniques de RCR.
6. Suite à l'entrevue, nous communiquerons avec vous afin de vous informer de votre acceptation ou refus à la certification au titre de maître-instructeur. Si vous êtes accepté, vous serez alors informé des dates de la prochaine fin de semaine de certification de maître-instructeur et vous serez invité à confirmer votre participation en complétant le formulaire d'inscription et nous le retourner avec votre paiement (voir le montant sur le formulaire d'inscription).
7. **FIN DE SEMAINE DE CERTIFICATION DE MAÎTRE-INSTRUCTEUR.**
8. Si vous complétez avec succès la formation de maître-instructeur, vous devrez être supervisé lors de l'enseignement de votre premier cours (certification) d'instructeur SIR. La supervision doit être effectuée à l'intérieur d'un délai de six (6) mois suivant la date de fin de la certification de maître-instructeur. Les frais rattachés à la supervision sont de 500 \$.



En cas d'échec lors de la fin de semaine de certification de maître-instructeur

En fonction des résultats que vous aurez obtenus lors de la fin de semaine de certification de maître-instructeur, les membres pourront, selon le cas, vous offrir les options suivantes :

1. Être automatiquement accepté à la prochaine certification de maître-instructeur
2. Attendre deux (2) ans avant de soumettre une nouvelle demande.

Si un deuxième échec survenait, il vous faudra automatiquement attendre deux (2) ans avant de pouvoir soumettre une nouvelle demande.

1.2 Profil du candidat au titre de maître-instructeur

Exigences minimales requises

- Avoir 19 ans
- Être instructeur de Soins immédiats en réanimation (SIR) depuis au moins un (1) an.
- Compléter le formulaire de curriculum vitae ci-joint en n'oubliant pas de répondre à toutes les questions posées.
- Être supervisé par votre maître-instructeur lors de l'enseignement d'un cours de Soins immédiats (C) et fournir le rapport d'évaluation de cette supervision. La supervision doit avoir été faite dans les trente (30) jours précédant votre demande de mise en candidature au titre de maître-instructeur SIR.
- Fournir une lettre de recommandation écrite et signée par votre maître-instructeur appuyant votre candidature à la certification de maître-instructeur.



Les qualités d'un bon maître-instructeur

Afin de pouvoir enseigner la RCR, les aspirants au titre de maître-instructeur SIR certifié par la FMCQ devraient, en plus des exigences minimales, posséder les qualités et les aptitudes suivantes s'ils désirent devenir de bons maîtres-instructeurs :

- Avoir de la facilité à s'exprimer.
- Posséder une bonne connaissance du domaine des Soins d'urgence cardiaque.
- Être débrouillard.
- Être capable de s'ajuster rapidement à un groupe d'individus.
- Être un « leader ».
- Être un bon pédagogue.
- Être un bon communicateur.
- Avoir le désir de promouvoir la RCR et les programmes de prévention, promotion de la santé (PPS) de la FMCQ dans son milieu.

1.3 Le maître-instructeur

- Le maître-instructeur est certifié sous l'autorité du groupe de travail des SUC de la FMCQ.
- Il est âgé d'au moins 19 ans lors de sa certification.
- Il est instructeur certifié par la FMCQ depuis au moins un (1) an.

1.4.1 Rôles

- Il enseigne la RCR aux niveaux :
 - Dispensateur
 - Cardio-secours (A)
 - Cardio-secours «plus» (B)
 - Soins immédiats (C)
 - Cardio-bébé/enfant (D)
 - Instructeur SIR (niveau 4)
- Il certifie et recertifie des candidats pour les niveaux précités selon les directives de la FMCQ.
- Il fait la promotion de la RCR et des programmes PPS de la FMCQ dans son milieu.



1.4.2 Responsabilités

Il a les mêmes responsabilités qu'un instructeur SIR

EN PLUS, il a les tâches suivantes :

- Il forme, supervise, suit et guide ses instructeurs selon les directives de la FMCQ.
- Il rencontre ses instructeurs au minimum une (1) fois par année.
- Il transmet à ses instructeurs les informations pertinentes au maintien de leur compétence, pour conserver la qualité des services qu'ils rendent à la population.
- Il reçoit les formulaires d'inscription de cours de ses instructeurs, les vérifie, les signe et les fait parvenir à la FMCQ au maximum **deux** (2) semaines suite à la réception.
- Il s'assure que les certifications demandées correspondent au niveau de formation donnée.
- Il se recertifie en assistant à l'assemblée générale annuelle des SUC en novembre. Il motive par écrit son absence et fait une activité de remplacement lorsque cela est nécessaire.
- Il recertifie ses instructeurs tous les trois (3) ans et lors d'un changement des Lignes directrices.
- Il enseigne un minimum de **deux** (2) cours de RCR pendant son année de certification, dont un cours d'instructeur ou une recertification.
- Il fournit sur demande à la FMCQ la liste de ses objectifs à court, moyen et long terme, au moment de sa candidature et à la demande de la Faculté des SUC; il en fait le suivi.
- Il collabore au développement des Soins d'urgence et fait la promotion des programmes de la FMCQ dans sa région.
- Il se rend disponible (si possible) à la demande de la FMCQ pour des activités de promotion ou des comités de préparation de documents ou d'événements, il agit comme conférencier à la demande de la FMCQ.
- Il a le droit et le devoir de refuser de certifier ou de recertifier un candidat instructeur SIR qui refuse de se conformer aux directives de la FMCQ lors de l'enseignement de la RCR.
- Il a le droit et le devoir de ne pas recertifier un instructeur qui déroge des procédures administratives, des politiques administratives, médicales, techniques ou de représentation d'une façon grave et/ou répétée et d'en aviser par écrit la FMCQ.
- Il doit s'assurer, avant d'autoriser un renouvellement, que l'instructeur a donné un minimum de **deux** (2) cours dispensateur durant l'année de certification.
- En aucun temps et pour aucune considération un maître-instructeur SIR n'a le droit d'utiliser les formulaires de cours que lui transmettent ses instructeurs SIR à des fins personnelles ou commerciales, lucratives ou non.
- En aucun temps le maître-instructeur ne peut divulguer ou transmettre à tout autre organisme ou personne que la FMCQ des informations sur le dossier de l'un de ses instructeurs SIR sans avoir obtenu par écrit, au préalable, le consentement de l'instructeur SIR concerné.



1.5 Description de la fin de semaine de certification des maîtres-instructeurs

But

La certification de maîtres-instructeurs de la Fondation des maladies du cœur du Québec assure qu'il y aura une formation continue d'instructeurs afin de rejoindre les groupes cibles et assurer la qualité de la formation.

Objectifs généraux

- Le candidat doit démontrer une connaissance en matière de réanimation cardiorespiratoire d'un niveau de Soins immédiats (C) selon les Lignes directrices de la FMCQ.

Objectifs spécifiques

- Le candidat doit démontrer une connaissance de la structure et des programmes de promotion de la santé de la FMCQ.
- Le candidat doit démontrer lors d'une présentation qu'il maîtrise le contenu des programmes de RCR.
- Le candidat doit démontrer lors d'une présentation qu'il maîtrise certaines approches pédagogiques dans l'enseignement à un instructeur SIR.
- Le candidat doit être capable de démontrer et d'enseigner à un instructeur les techniques de RCR selon les Lignes directrices de la FMCQ.
- Le candidat doit être capable d'élaborer un plan de cours pour l'enseignement des différents programmes de RCR (Cardio-secours (A), Cardio-secours «plus» (B), Soins immédiats (C), Cardio-bébé/enfant (D)).
- Le candidat doit être capable d'évaluer un instructeur enseignant la RCR à partir de critères prédéterminés.
- Le candidat doit avoir des connaissances sommaires sur la thrombolyse.
- Le candidat doit connaître les caractéristiques de certains équipements utiles au maintien des voies aériennes en RCR.



1.6 Curriculum Vitae

Candidat au titre de maître-instructeur SIR certifié par la FMCQ

Nom :	No. Instructeur :
Prénom :	_____
Adresse :	_____
Appartement :	_____
Ville :	_____
Code postal :	_____
Téléphone résidence : ()	
Téléphone bureau : ()	
Téléavertisseur :	
Cellulaire :	
Courrier électronique :	
Date de naissance :	
Langue maternelle :	
Autres langues :	_____



Références :
Certifié Instructeur (SIR) depuis :
(mois/année)

Nombre de cours de RCR donnés dans la dernière année.

Cardio-secours (A) :	
Cardio-secours « plus » (B)	
Soins immédiats (C) :	
Cardio-bébé/ enfant (D) :	



Quels sont les besoins connus, en matière de formation en RCR dans votre région ?

Quelle est votre « POPULATION CIBLE » ?

Expériences d'instructeur :



Bénévolat

Profil du candidat au titre de maître-instructeur

En quoi consiste, selon vous, la fonction de maître-instructeur ?



Selon vous, quels sont les avantages et les inconvénients de cette fonction ?

Avantages :

Inconvénients :

Pourquoi pensez-vous aimer cette fonction ?



